

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-801

présenté par

Mme Pinel, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas,
M. Molac, M. Pancher et M. Pupponi

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	500 000 000
Compétitivité	0	0
Cohésion	0	0
aide exceptionnelle de solidarité <i>(ligne nouvelle)</i>	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à renouveler l'aide exceptionnelle de solidarité qui a été versée le 15 mai 2020. Pour rappel, les foyers allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) ou de l'allocation de solidarité spécifique (Ass) en avril ou en mai 2020 ont perçu une aide de 150 euros, à laquelle

s'ajoutait 100 euros supplémentaires par enfant à charge de moins de 20 ans. Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement en avril ou en mai 2020, qui ne percevaient pas le Rsa ou l'allocation de solidarité spécifique (Ass), ont bénéficié d'une aide de 100 euros par enfant à charge de moins de 20 ans.

L'épidémie de covid-19 a des conséquences considérables sur l'activité économique et sur l'emploi et impacte d'abord les plus pauvres et les salariés plus précaires. La protection de nos concitoyens les plus vulnérables est la première des exigences. C'est pourquoi cet amendement vise à renouveler l'aide exceptionnelle de solidarité pour un mois supplémentaire.

Il est donc proposé de créer une action 01 au sein du programme «aide exceptionnelle de solidarité », dotée de 500 millions d'euros de crédits.

Afin d'assurer la recevabilité du présent amendement au titre de l'article 40 de la Constitution il est proposé une diminution à due concurrence des crédits inscrits à l'action 1 du programme 362. Cependant, il est souhaitable que dans l'optique de l'adoption de cet amendement, le Gouvernement lève le gage afin de ne pas pénaliser le programme 362 car l'écologie reste une priorité pour le groupe Libertés et Territoires.